



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-septième session

Quito (Équateur), 28 mars - 1^{er} avril 2022

Déclaration du porte-parole du Front parlementaire contre la faim

1. Au nom du Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes, je tiens à souhaiter la bienvenue et à saluer chaleureusement toutes les personnes présentes, car nous savons que chacune et chacun de vous est fermement engagé pour l'avènement d'un monde à «Faim zéro».
2. J'adresse mes félicitations au représentant de la haute autorité de la FAO en Amérique latine et aux Caraïbes, M. Julio Berdegue, et au Gouvernement équatorien, ainsi qu'à toutes et à tous les ministres et représentants autorisés des pays de la région qui ont rendu possible la session de cette conférence. Cette réunion, il va de soi, est le fruit d'un travail acharné et d'un engagement, appelés à devenir la force motrice principale pour avancer de manière unitaire jusqu'à l'accomplissement effectif du Programme 2030 en matière d'alimentation, d'agriculture et d'égalité.
3. Et c'est précisément face à un défi de cet ordre que les parlementaires que nous sommes ne saurions être laissés à la traîne. En ce sens, en tant que coordonnateur général du Front, réseau qui compte plus de 400 législateurs et législatrices engagés en faveur d'une amélioration de l'alimentation et d'une amélioration de l'agriculture pour tous, je tiens à déclarer que je m'honore de faire partie de cette instance où s'expriment les 21 parlementaires nationaux et les quatre parlementaires régionaux composant notre grande plateforme parlementaire.
4. Comme cela a été mentionné à de multiples reprises, à l'heure actuelle, les chiffres de la faim et de la malnutrition montent en flèche et notre région connaît le danger extrême de voir la faim retrouver les degrés d'incidence qui étaient les siens il y a vingt ans.
5. C'est une véritable tragédie que, à la date où nous sommes, près de 60 millions de personnes souffrent de la faim dans la région. Nous ne pouvons tolérer de voir l'insécurité alimentaire affliger 267 millions de personnes et l'obésité concerner 106 millions d'adultes, dans leur majorité des femmes. De même, ce qui arrive aux enfants des deux sexes très alarmant. À titre d'exemple, en 2020, dans mon pays, le Guatemala, l'un des plus touchés par l'insécurité alimentaire qui sévit dans la région, un enfant sur deux âgé de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique. Ce chiffre est implacable, l'un des pires au monde. C'est une catastrophe qui ne fait pas la une des médias internationaux, ce qui nous fait mesurer que si nous ne la surmontons pas, en redoublant d'efforts politiques et techniques, la perspective d'un développement régional durable ne fera que s'éloigner tous les jours un peu plus.
6. Je suis convaincu que de nombreuses solutions relèvent de la volonté politique et je pense que nous, parlementaires, pouvons contribuer à remanier ce tableau.

Les documents peuvent être consultés sur le site www.fao.org.

7. Bien que, dans leur majorité, les pays de la région connaissent un régime présidentiel, les parlementaires jouent un rôle tous les jours plus actif pour faire figurer l'ODD 2 Faim zéro à l'ordre du jour des politiques publiques.
8. Depuis 10 ans, nous sommes des centaines de législateurs d'Amérique latine et des Caraïbes, appartenant à des partis politiques différents, qui défendons publiquement – en coordination avec des responsables, des universitaires et la société civile – l'importance de reconnaître le droit à une alimentation adéquate, tant dans les constitutions que dans les organes juridiques, grâce à l'appui technique de la FAO (qu'elle dispense de son Siège et à travers ses bureaux régionaux et nationaux), de la Coopération espagnole et de la Coopération mexicaine.
9. Ne serait-ce que durant la pandémie, le Front a porté des dizaines de lois destinées à mettre en place des systèmes alimentaires plus durables, de plus grande sécurité sanitaire et plus inclusifs. Nous nous félicitons particulièrement que le document de la Conférence régionale, dans le cadre de l'Initiative régionale n°1, comporte l'engagement explicite de maintenir cet appui avec l'assistance technique du Front parlementaire contre la faim, afin que se poursuive la promotion de politiques, de législations, de réglementations et d'autres instruments.
10. Mais la production de législations supplémentaires ne saurait suffire. Nous devons renforcer notre prérogative de contrôle et notre capacité d'améliorer les budgets afin que les lois ne restent pas lettre morte et puissent se concrétiser dans la réalité. À cette fin, il est très nécessaire, comme je l'ai dit, de travailler en étroite coordination avec les responsables de l'exécutif, le monde universitaire, la société civile et, bien sûr, main dans la main avec nos partenaires de la coopération internationale, notamment, comme je l'ai mentionné, avec la Coopération espagnole, par le biais du projet d'appui à l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», et la Coopération mexicaine par le biais du programme «La Mésoamérique libérée de la faim».
11. Un autre défi très important auquel nous sommes confrontés est l'intégration de l'approche de genre dans toutes les politiques que nous promouvons, ainsi que le renforcement et la visibilité dont doit bénéficier le rôle de premier plan des femmes parlementaires qui défendent dans leur travail quotidien le droit humain à l'alimentation dans l'enceinte parlementaire comme dans leur circonscription. Pour nous, hommes et femmes, il s'agit d'une priorité. Il est urgent d'adopter des lois, des budgets et des politiques nouveaux et meilleurs, reposant sur la conviction que l'égalité de genre constitue un préalable à l'avènement d'un monde libéré de la faim.
12. Nous nous associons résolument à la promotion des trois thèmes transversaux proposés dans le document de cette conférence: le genre, la jeunesse et l'inclusion; nous nous engageons à les intégrer activement dans toutes les lois et les politiques que nous continuons de promouvoir.
13. Parallèlement, nous disons l'importance particulière que revêtent pour la sphère parlementaire les quatre accélérateurs qui ont été proposés pour ce nouveau cycle de travail, en particulier les compléments de la gouvernance, du capital humain et des institutions, car en l'absence d'une gouvernance adéquate, qui favorise une application dans les faits du droit à l'alimentation et du développement des pays sur un mode équitable, la mutation technologique peut aboutir à creuser les écarts et les inégalités entre les personnes. Parvenir à cette gouvernance et à cette solidité institutionnelle constitue une responsabilité à laquelle les parlementaires que nous sommes ne pouvons nous soustraire, et à laquelle nous continuerons d'œuvrer activement dans le cadre de nos fonctions législatives.
14. Par ailleurs, le péril du changement climatique persiste. Nous devons en atténuer les effets, nous y adapter et évoluer vers des systèmes agroalimentaires plus durables et inclusifs. Et ce sont précisément les femmes rurales qui sont les plus vulnérables face à la dégradation de l'environnement.
15. Les 21 pays qui font partie du Front, auxquels s'ajoutent les parlementaires régionaux, se réunissent chaque année lors d'un forum organisé en présentiel, dont la dixième édition est prévue pour novembre de cette année. C'est notre grand espace parlementaire pour l'échange d'expériences, la prise de décisions et le positionnement politique en faveur du Programme 2030.
16. Dans ce forum, comme dans nos plans de travail régionaux et nationaux, nous nous efforcerons de donner suite au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, adopté en 2021 lors de la

quarante-deuxième session de la FAO, en visant à épauler le Programme 2030 par une transition des systèmes agroalimentaires vers une efficacité, une inclusivité, une résilience et une durabilité plus grandes.

17. À cet égard, je remercie les pays qui ont adopté le Cadre stratégique en y incluant pour la première fois les fronts parlementaires et les alliances parlementaires comme associations clés pour l'accomplissement des objectifs proposés.

18. En 2021, nous avons fait une proposition concrète au Secrétaire général des Nations Unies, fondée sur notre expérience d'une décennie de travail législatif. Dans de nombreux cas, ce travail s'effectue main dans la main et en collaboration avec les responsables de l'exécutif, le monde universitaire et la société civile.

19. Il convient de souligner que nous, membres du Front, avons toujours travaillé selon ce schéma, dont les grandes lignes se retrouvent dans nos plans de travail nationaux et régionaux, et il est important de souligner que dans les années à venir, nous travaillerons à l'harmonisation de nos plans de travail dans le but d'intégrer les quatre améliorations que nous propose la FAO, inscrivant dans les lois et les politiques de nos pays *une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et de meilleures conditions de vie.*

20. À cet égard, au cours du dernier exercice biennal et depuis le début de la pandémie, nous avons contribué à l'obtention de résultats importants dans ces quatre domaines, ainsi que dans les différentes recommandations destinées à la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. S'agissant de ces recommandations, je vais mentionner quelques exemples de la quarantaine de lois que nous avons promues:

A. Défis et perspectives ayant trait à l'amélioration de la nutrition, à l'élimination de la faim, à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition sous toutes ses formes, en particulier par la promotion d'aliments nutritifs et d'une plus grande accessibilité des régimes alimentaires sains

21. Nous avons appuyé des mesures et des investissements visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables et inclusifs, en ayant le souci d'augmenter l'offre alimentaire et l'accès physique à des régimes alimentaires sains, et celui de faciliter l'accès économique, l'information et des habitudes de consommation dans le but de mettre en place des régimes alimentaires plus nutritifs; nous avons fait cela par le truchement de mesures comme la loi de 2021 sur l'étiquetage des aliments en Colombie et en Argentine; la Loi équatorienne de 2020 sur l'alimentation scolaire; la Loi mexicaine de 2020 qui porte modification de la loi sanitaire générale en matière d'étiquetage des aliments; le Cadre normatif de 2020 destiné à garantir l'innocuité des aliments dans la région andine; la Loi costaricaine de 2020 destinée à garantir l'accès aux biens du panier alimentaire de base dans le contexte de l'urgence sanitaire provoquée par la covid; la Loi paraguayenne de 2020 portant le régime spécial relatif aux dons alimentaires; le Cadre normatif du PARLANDINO relatif à l'innocuité des aliments, et la Loi guatémaltèque de 2021 qui augmente le budget de l'alimentation scolaire. Dans ce domaine, je voudrais également mettre en exergue la Loi type sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, récemment approuvée par la trente-sixième Assemblée ordinaire du PARLATINO le 12 février 2022.

B. Défis et perspectives ayant trait à une amélioration de la production aux plans local, régional et mondial qui assure la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires

22. Nous avons encouragé la croissance économique et la production durable et résiliente accompagnée de politiques d'inclusion sociale en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'éliminer la faim dans les territoires défavorisés, en mettant l'accent sur les processus productifs, l'inclusion économique et la création de perspectives nouvelles dans les territoires ruraux, cela par le biais de mesures telles que la Loi colombienne de 2020 établissant des mécanismes qui encouragent la

participation des petits producteurs agricoles locaux et de l'agriculture paysanne, familiale et communautaire; la Loi équatorienne de 2020 sur l'aquaculture et la pêche; la Loi fédérale mexicaine de 2020 sur la promotion et la préservation du maïs indigène; la Loi hondurienne de 2020 garantissant l'accès aux produits du panier alimentaire de base dans le contexte de l'urgence sanitaire causée par la covid; la Loi paraguayenne de 2020 relative au crédit agraire différencié; le Cadre normatif de 2020 pour la promotion et le renforcement de l'économie paysanne et de l'agriculture familiale dans la région andine; et la Loi salvadorienne de 2021 relative à l'agriculture familiale.

C. Défis et perspectives ayant trait à l'amélioration de l'environnement. Protéger, rétablir et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et marins et lutter contre le changement climatique

23. Nous avons contribué à améliorer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires face aux crises, ainsi que celles des producteurs, des communautés et des terres, grâce par exemple à deux lois types du PARLATINO: la Loi type de 2021 sur l'eau et l'assainissement et la Loi type de 2022 sur le changement climatique et la sécurité alimentaire.

D. Défis et perspectives ayant trait à l'amélioration des conditions de vie, en favorisant une croissance économique inclusive et en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)

24. Comme vous le savez, nous ne concrétiserons pas l'ODD 2 si nous ne travaillons pas sur l'égalité de genre. Aujourd'hui, les femmes souffrent de manière croissante des conditions issues de la pandémie, et c'est pourquoi nous, parlementaires, nous efforçons de rehausser le degré d'appui apporté aux programmes qui favorisent l'autonomie économique des femmes rurales, car cela est essentiel pour une reconstruction post-pandémie dans l'égalité.

25. Par exemple, au Honduras, en étroite coordination avec la société civile, nous avons promu des réglementations qui améliorent directement les conditions des femmes rurales, comme la Loi Credimujer de 2018, impulsée par la Coordination du Front parlementaire du Honduras, portant création du Programme national de crédit solidaire pour les femmes rurales. Ce programme, qui rend prioritaires en matière de financements les femmes rurales vivant dans les communautés les plus vulnérables du pays, vise à promouvoir dans cette population des activités tournées vers les petites et moyennes entreprises de production agricole, d'aquaculture, d'agriculture, d'élevage, de transformation de services et de commerce structuré et non structuré.

26. Nous travaillons actuellement à l'intégration de la perspective du genre dans de nombreuses lois. Tel est le cas de la Loi du PARLANDINO sur le changement climatique et de la Loi du PARLANDINO sur l'agriculture familiale, soit deux initiatives qui, nous l'espérons, inspireront et sous-tendront des réglementations sur cette question dans toute la région.

27. Dans la même optique, nous avons promu des fronts et des alliances parlementaires en tant que plateformes plurielles contre la faim et la malnutrition dans des parlements nationaux et régionaux du monde entier, par exemple l'Alliance du Parlement européen et l'Alliance du Parlement panafricain. Exemple à cet égard est la réunion du premier Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, organisée au Sénat espagnol en 2018.

28. Bien que le Front ait accompli de grands progrès dans le travail de réglementation, nous sommes convaincus qu'avec votre appui, nous devons redoubler d'efforts en vue de réduire les impacts de la pandémie et construire ensemble une région à «Faim zéro» dotée d'une égalité de genre.

29. À cette fin, il est essentiel que les alliances parlementaires contre la faim et la malnutrition soient renforcées dans chaque pays et que l'égalité de genre soit intégrée dans leurs actions en tant que facteur central de la transition de nos systèmes agroalimentaires et de la réalisation du Programme 2030.

30. Face à l'urgence éprouvée, les Parlementaires que nous sommes devons prendre cette tâche en main, et c'est dans cette perspective que cette année 2022 nous verra porter l'engagement politique contre la faim et la malnutrition au plus haut niveau, à savoir les présidences des parlements, et à cette fin nous mettrons en œuvre un grand **Pacte parlementaire ibéro-américain et caribéen pour la faim zéro et l'égalité de genre**, initiative unique au monde destinée à contribuer directement au Programme 2030, en particulier aux ODD 1, 2, 5, 16 et 17.

31. Ce Pacte parlementaire vise à renforcer le travail des parlements nationaux et régionaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en assurant un travail législatif permanent de production de lois nouvelles ou d'amélioration des lois et des budgets – les questions prioritaires pour la réalisation de l'ODD 2 avec une approche de genre devant se voir ainsi inscrites à l'ordre du jour des politiques publiques –, et toujours en collaboration avec les responsables de l'Exécutif, le monde universitaire, la société civile, les entreprises privées et les autres acteurs pertinents à l'édification de ce Pacte.

32. Il convient de noter que cette étape ibéro-américaine et caribéenne s'inscrit dans le cadre de l'initiative «Amérique latine et Caraïbes libérées de la fin en 2025», laquelle repose sur le travail conjoint du Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes, du PARLATINO et de l'Alliance parlementaire espagnole pour le droit à l'alimentation du Parlement espagnol.

33. Pour conclure, je voudrais faire savoir que les parlements adhèrent aux lignes d'action présentées ici et nous mettons les Fronts parlementaires contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes à la disposition des ministères de l'agriculture et d'autres entités connexes. Je voudrais également me mettre dès à présent à la disposition du Président du Comité de la sécurité alimentaire, M. Gabriel Ferrero, pour qu'ensemble nous puissions promouvoir ce programme commun que la FAO nous propose aujourd'hui, toujours main dans la main avec le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec l'appui précieux de son Directeur régional, M. Julio Berdegú.

34. Notre objectif est de continuer de travailler en collaboration avec les dirigeants et main dans la main avec nos principaux partenaires que sont la FAO, la Coopération espagnole, la Coopération mexicaine, l'Observatoire du droit à l'alimentation et différentes organisations de la société civile, que je tiens à remercier une fois de plus pour l'appui qu'ils nous accordent sans réserve.

35. Cela nous permettra de donner suite aux engagements pris lors de la présente Conférence et de continuer de renforcer notre travail consistant à faire inscrire l'ODD 2 et l'ODD 5 en tête des ordres du jour des politiques publiques de nos pays, afin de ne laisser personne de côté.